



Ville de Lewarde

Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 9 avril 2025 – 18h45

Date de la convocation : **27 mars 2025**

Lieu de la séance : **Mairie, Salle des mariages**

Nom du Président de séance : **Alain BRUNEEL, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents : **15 pour le point n°1, puis 16 pour le reste des points**

Nombre de procuration : **3**

Nombre de votants : **15 (12 présents et 3 procurations) pour les points n°1 et n°3, puis 16 (13 présents et 3 procurations) pour le reste des points à l'ordre du jour**

Présents

- Alain BRUNEEL, Maire
- Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSSEN, Adjointes au Maire
- André LEGER et Claude SOMBRIN, Adjoints au Maire
- Emmanuelle MADOUX, Conseillère déléguée à la vie associative
- Amandine DUQUESNOY, Marie-Jeanne TAUSSIN, Marie-Françoise BESSAU, Delphine ZAGACKI, Conseillères municipales
- Jean-Michel MOREAU, Alain HOMBERT et Corentin KACZKA (arrivé à 19h08, n'a pas participé au vote du point n°1), Conseillers municipaux

Excusés et représentés lors de la séance

- Nathalie KAROLEWICZ, Conseillère municipale, a donné pouvoir à Jean-Michel MOREAU
- Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale, a donné pouvoir à Alain BRUNEEL
- Cédric CAUPIN, Conseiller municipal, a donné pouvoir à Amandine DUQUESNOY

Absents et non excusés :

- Alain ROLLOS, Conseiller délégué à la citoyenneté
- Jean-Jacques DUMETZ, Conseiller municipal
- Estelle BARTCZAK, Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Marie-Françoise BESSAU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h46 et procède à l'appel des conseillers municipaux.

A chaque début de conseil municipal, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, dont la fonction est d'assister le Président de séance à la vérification du quorum, à la validité des pouvoirs (3 pouvoirs pour la présente séance), au bon déroulement des scrutins, et à l'élaboration du PV de séance.



Ville de Lewarde

Pour la désignation du secrétaire de cette séance, Monsieur le Maire indique qu'il convient de se référer à l'ordre du tableau des conseillers municipaux. Marie-Françoise BESSAU est désignée pour remplir ce rôle.

Préambule

- Approbation du compte-rendu du 26 mars 2025

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal daté du 26 mars 2025, joint à la convocation de la présente réunion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu sans aucune modification.

- Communication des décisions de Monsieur le Maire en vertu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal :

En vertu des délibérations du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2022 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique les décisions prises au nom du conseil municipal :

- Désignation de Maître DELAMARRE dans le cadre du litige opposant la commune de Lewarde aux sociétés Bouygues Télécom et Cellnex devant le Conseil d'Etat**

Dans le cadre de la procédure engagée devant le Conseil d'Etat, Maître Manuel DELAMARRE de la SCP DELAMARRE&JEHANNIN dont le cabinet d'avocat est situé au 3 boulevard de Sébastopol à Paris (75001), est désigné afin de continuer de représenter les intérêts de la commune de Lewarde et de ses habitants. Les frais d'honoraires s'élèvent dans un premier temps à 1 800.00€ T.T.C.

En fonction de la suite qui pourrait être donnée au présent dossier, des prestations complémentaires pourront être demandées auprès de Maître DELAMARRE selon la tarification suivante :

- Dépôt d'un mémoire complémentaire : 3 600.00€ T.T.C.

- Sollicitation d'une subvention au titre de l'ADVB du Conseil Départemental du Nord pour la rénovation de l'éclairage public**

Une demande de subvention, portée par le Conseil départemental du Nord au titre de l'ADVB volet « Energie » (Aide départementale aux villages et bourgs) a été déposée en vue d'aider au financement d'une opération de rénovation de l'éclairage public dans une partie des rues de la ville.

Les rues concernées sont :

- une partie de la rue de Loffre,



Ville de Lewarde

- une partie de la rue de l'Egalité,
- la rue Saint Rémi,
- la rue de la Paix,
- l'avenue Louise Michel
- la rue du 19 mars,
- et la rue Jules Mousseron.

La demande de subvention porte sur un montant de 24 846.50 € sur un projet s'élevant au total à 49 693.00 € HT, soit 50% de la dépense globale du projet.

- **Sollicitation d'une subvention au titre de l'ASRDA du Conseil Départemental du Nord pour la sécurisation des routes départementales**

A été déposée une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord au titre de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA), en vue d'aider au financement d'une opération de suppression d'un espace vu de temps à autre comme un rond-point, place des Vésignons.

La demande de subvention porte sur un montant de 5 778.37 € sur un projet s'élevant au total à 7 704.50 € HT, soit 75% de la dépense globale du projet.

- **Sollicitation d'une subvention au titre de l'ADVB du Conseil Départemental du Nord pour la réhabilitation du groupe scolaire Roger Salengro 2ème tranche**

A été déposée une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB), en vue d'aider au financement de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Roger Salengro.

La demande de subvention porte sur un montant de 300 000 € sur un projet s'élevant au total à 1 674 171€ HT.

Monsieur le Maire rappelle des informations déjà communiquées lors du Conseil Municipal du 26 mars :

- La sollicitation d'une subvention au titre du DSIL pour la réhabilitation du groupe scolaire Roger Salengro pour un montant de 539 752,40€
- La sollicitation d'une subvention au titre du FIPDR pour la sécurisation et la vidéoprotection pour l'ensemble de la ville pour un montant de 69 273,69€.

A- Affaires financières :

1 - Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se saisir de la note de présentation synthétique du budget. Il en donne lecture.



Ville de Lewarde

2025	Taux communaux	Bases prévisionnelles	Montants
Taxe foncière bâtie	25,90% + intégration du taux départemental de 19,29% = 45,19%	2 028 000	916 453 €
Taxe foncière non bâtie	85,36%	27 800	23 730 €
Taxe d'habitation	19,60%	37 000	7 252 €
TOTAL			947 435 €

Monsieur le Maire rappelle qu'en complément de la note de synthèse et de la note de présentation du budget, un état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes locales directes locales pour 2025 a été fourni aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter les présents taux d'imposition et rappelle que les taux sont inchangés depuis de nombreuses années. Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition proposés.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 14 voix pour
Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 1 voix pour

2- Vote des subventions associatives 2025

De nombreux conseillers municipaux étant responsables d'associations, le quorum n'est à cet instant pas atteint. Il est acté par l'ensemble des élus que le présent point est reporté plus tard dans la séance dans la mesure où Corentin KACZKA a prévenu qu'il allait bientôt rejoindre l'assemblée. Avec sa présence, le quorum serait atteint pour ce point.



Ville de Lewarde

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le report un peu plus tard dans la séance de ce point.

3- Affectation des dépenses autorisées à être imputées au budget « Publicités, publications et relations publiques »

Monsieur le Maire donne lecture du tableau préalablement fourni aux conseillers municipaux.

ÉVENEMENTS	TYPE DE PRESTATIONS	BENEFICIAIRES	VALEUR UNITAIRE MAXIMALE
Fête des mères	Cadeaux	Mères de la commune (480)	10,95 €
Prix CM2	Cartes cadeaux	Elèves de CM2 (33)	15 €
Colis des aînés	Colis alimentaires	Plus de 65 ans (500)	23 €
Présents divers, fleurs, gerbes, gravures, médailles, coupes et autres cadeaux offerts à l'occasion de divers évènements et cérémonies officielles (naissances, mariages, décès, retraites, médaillés du travail...)			40€

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dépenses dans les conditions précitées.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 14 voix pour

Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 1 voix pour

4- Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire invite une nouvelle fois les élus municipaux à se saisir de la note de présentation synthétique du budget. Il propose aux élus, lorsque toutes les explications auront été données, de voter le budget par chapitre.

Monsieur le Maire présente quelques éléments de contexte dans lequel ce budget est voté.

« Le budget est établi dans un contexte de tension politique internationale. Concernant notre pays, la stratégie gouvernementale est à l'économie budgétaire autour de 60 milliards.

Cela se traduit par des diminutions de dotations. Cependant, l'Etat fait le choix d'augmenter le budget de la défense, en 2024, une loi de programmation a été votée avec 413 milliards jusqu'en 2030. Le Ministre de la Défense souhaite que le budget annuel soit de 100 milliards, il est aujourd'hui pour 2025 de 50,5 milliards. L'effort budgétaire est l'armement au détriment des besoins attendus par les populations.

La dotation globale de fonctionnement baisse de 350 millions d'euro. Le fonds vert baisse de 1,35 milliard, comme la DSIL en baisse de 150 millions et la DETR de 20 millions, pour ne citer que ces baisses de dotations.



Ville de Lewarde

La région et le département ne sont pas en reste puisqu'ils sont également en diminution de dotations. Cette déclinaison se répercute sur les demandes de subventions.

Voilà le contexte global sombre dans lequel nous établissons le présent budget ».

Monsieur le Maire concède avoir eu le Sous-Préfet au téléphone concernant la demande de subventionnement faite pour les travaux de l'école « vous êtes tombés sur la mauvaise année » lui a-t-il dit.

Monsieur le Maire rappelle que le budget dépend beaucoup des subventions que la ville pourrait recevoir. Il présente les chiffres par chapitres.

Corentin KACZKA rejoint l'assemblée à 19h08.

Concernant les investissements à retenir, Monsieur le Maire en dresse la liste et revient sur quelques-uns d'entre eux :

BUDGET PRIMITIF 2025 - INVESTISSEMENTS PROPOSES		
Lieux	Objets	Estimation TTC
Groupe scolaire	Logiciel de dématérialisation - Gestion de la restauration scolaire et de l'ALSH	14 000,00 €
	Réhabilitation du GS AMO - TO n°2 assistance à la passation des contrats de travaux	7 680,00 €
	Réhabilitation du GS AMO - TO n°3 Assistance au suivi de chantier et réception	24 960,00 €
	Frais d'études (topographie, SPS, CT...)	60 000,00 €
	Achat de mobilier de la classe réhabilitée	4 000,00 €
	Embellissement des plaques du parking - Graff	7 000,00 €
Diverses rues de la ville	Travaux de réhabilitation du groupe scolaire - Somme 2025	250 000,00 €
	Travaux de voiries (en fonction de l'état des réseaux d'assainissement)	11 261,49 €
	Place Elsa Triolet et Boulodrome	7 000,00 €
	Services techniques	5 000,00 €
	Restaurant scolaire	3 000,00 €
	Matériel divers	800,00 €
Cimetière	Achat d'un columbarium	15 000,00 €
	Travaux de pose de clôture 2ème partie	20 000,00 €
	Modification de l'alimentation électrique des portails d'accès du cimetière	6 000,00 €
Dernier kilomètre avant CHM / Place des Vésignons / Rue de Roucourt	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	55 000,00 €
Salle omnisport	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	6 900,00 €
	Remplacement des néons en Leds	8 000,00 €
	Achat vaisselle et porte-manteau	1 200,00 €
Salle des fêtes	Travaux de couverture à l'entrée de la salle	9 000,00 €
	Conservation - Restauration de la sculpture du Saint Nicolas	5 500,00 €
	Conservation - Restauration de la sculpture de la Vierge à l'enfant	6 000,00 €
Eglise	Changement de la chaudière	11 600,00 €
	Achat de poubelles, cendriers et de miroirs pour la circulation	4 500,00 €
	Achat divers pour l'école de musique	1 500,00 €
Presbytère	Travaux sur la couverture	49 000,00 €
Rues de la ville		
Reste secteur Castel		
la moitié de la rue de l'Egalité (de la rue Saint Rémi au chemin piétonnier)		
Rue Saint Rémi		
Rue de la Paix		
2ème partie de la rue de Loffre		
		60 000,00 €

Delphine ZAGACKI demande si un « plan B est prévu dans la mesure où les dotations sont moindres »

Monsieur le Maire évoque que les dépenses seront échelonnées, notamment pour les travaux de l'école ; elles vont s'effectuer sur 3 exercices.



Ville de Lewarde

Relativement à l'éclairage public, Delphine ZAGACKI revient sur le financement disponible dans le cadre des fonds verts. Monsieur le Maire lui répond que notre demande a échoué l'année dernière car c'est un dossier ouvert « au fil de l'eau » et que les crédits sont minimes. Cependant, Monsieur le Maire évoque « une autre corde, celle de l'ADVB énergie, où un dossier a été déposé pour aller chercher 50% de 50 000€ HT ».

Concernant la voirie communale, l'idée est d'interagir avec Noréade en fonction de l'état des réseaux d'assainissement. A ce jour, malgré une demande et une relance, il concède ne pas encore disposer des résultats du réseau, notamment dans le quartier du Castel. Il a cependant travaillé à la réalisation d'un chiffrage pour la totalité de la voirie de ce même quartier, qu'il estime à 650 000€ HT.

Delphine ZAGACKI se questionne « l'école et le passage en Led sont donc des priorités ? », ce à quoi Monsieur le Maire lui répond « c'est bien ça ».

Delphine ZAGACKI demande le devenir de la bande d'herbe à côté des nouvelles plaques du cimetière. Monsieur le Maire évoque un projet de macadamiser cette zone car elle n'est pas facile pour l'entretien des services techniques « on a toujours peur que le rotofil tape une plaque ». La partie herborisée a été réalisée pour que cela fasse propre dans un premier temps.

André LEGER évoque le contexte économique « difficile dans lequel nous sommes », les entreprises de bâtiments souffrent, les travaux sont retardés. Il fait également un focus sur les difficultés rencontrées par l'aide sociale à l'enfance avec un rapport alarmant de la cour des comptes. Il conclut « c'est loin d'être brillant, on court à la catastrophe ».

Evoquant la somme budgétisée pour les travaux à l'entrée de la salle des fêtes, Delphine ZAGACKI demande si la garantie décennale a été sollicitée. Monsieur le Maire répond que celle-ci a été tentée mais que l'assurance des différentes entreprises n'a pas suivi et qu'il préfère « ne pas laisser la chose trop se dégrader encore un peu plus ».

Delphine ZAGACKI demande à revenir sur la périodicité des travaux de l'école.

Monsieur le Maire évoque qu'ils ont commencé par le local colombophile qui servira à la halte-garderie. Ensuite, les travaux « commenceront par le haut, avec le plus gros des travaux en 2026 et les finitions sur 2027 ».

Delphine ZAGACKI demande si un dévoilement des plans de l'architecte est à l'ordre du jour. Monsieur le Maire lui répond que c'est prévu et rappelle qu'une commission de travaux s'est réunies dernièrement.

Delphine ZAGACKI souhaite savoir si un retour a été fait par les services compétents sur la vidéoprotection.

Monsieur le Maire rappelle l'historique. Un comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises avec une rencontre sur le terrain pour voir les choses « concrètement ». Il informe que « l'autorisation peut prendre parfois 1 an ».



Ville de Lewarde

Monsieur le Maire conclut qu'il a demandé au Sous-Préfet de pouvoir disposer de réponses financières pour « avoir une vision plus large, car quand on a plus de subventions, on a plus de souffle ». Il remémore « on n'est même allés chercher des subventions dont on n'avait pas connaissance, comme celle du SCoT ».

Battant, il poursuit « on n'abandonnera pas, et on prendra les décisions qu'il faudra en temps voulu ».

Monsieur le Maire ouvre le vote du budget primitif 2025 tel qu'il a été présenté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 14 voix pour

Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 1 voix pour

Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour.

Les élus décident de revenir comme convenu précédemment sur le point n°2.

2- Vote des subventions associatives 2025

Monsieur le Maire passe la parole à Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe à la vie associative pour présenter le point.

Jeanne-Marie DELMAIRE évoque que « toutes les sommes allouées ont été maintenues ». Elle met en lumière quelques demandes de subventions, comme par exemple celle du « Képi au Casque » avec un rapprochement avec l'école via un projet commun, ou encore celle du FC Minier qui souhaite acheter des tenues, ou enfin celle du vélo-club qui ont des besoins croissants en matière sécuritaire lors de la course qu'ils organisent.

André LEGER lui donne raison « en effet, les secouristes n'étaient pas obligatoires avant, maintenant, c'est imposé par la loi ».

Jeanne-Marie DELMAIRE rappelle que les élus ont été destinataires du tableau récapitulatif des subventions proposées.



Ville de Lewarde

Nom de l'association	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
Amicale laïque	520,00 €	
Balade canine	170,00 €	
Bibliothèque pour tous	2 000,00 €	
Boule joyeuse lewardoise	470,00 €	
Stretch'attitude	430,00 €	
Comité d'animation lewardois	10 100,00 €	4 307,49 €
Confrérie du clos Saint Rémi	310,00 €	
Couture et aide à la couture	170,00 €	
Culture et liberté	2 000,00 €	
Club de catch	170,00 €	
Dojo club lewardois	1 770,00 €	
Du képi au casque	300,00 €	200,00 €
Marcher bouger Lewarde	250,00 €	
Anciens combattants AFN	500,00 €	
Koukiri comédie	170,00 €	
Milites Nothi	170,00 €	
Mon hopital, ma santé, ma bataille	0,00 €	
APE les mascottes	330,00 €	
Les géants de Lewarde	200,00 €	
Les jardiniers	350,00 €	
Les houillères et billons	190,00 €	
Les sangliers	190,00 €	
Peinture sur soie	330,00 €	
Ping-pong club lewardois	3 010,00 €	
Société de chasse	250,00 €	
Syndicat d'initiative	510,00 €	
FC minier football	1 000,00 €	500,00 €
Union sportive lewardoise - Gym	1 890,00 €	
Vélo club	170,00 €	1 700,00 €
Pour les lewardois, un nouvel élan	170,00 €	
Sous-Total 1	28 090,00 €	6 707,49 €

Resto du cœur	150,00 €	
Secours populaire	150,00 €	
Episol	200,00 €	
AFM Téléthon	150,00 €	
Institut d'histoire sociale CGT du Douaisis et environs	200,00 €	
ADEVAM (Association de défense des victimes de l'amiante)	200,00 €	
Sous-Total 2	1 050,00 €	0,00 €
TOTAL	29 140,00 €	6 707,49 €
		35 847,49 €

Monsieur le Maire rappelle que les subventions votées ne seront versées que si l'assemblée générale se tient avec la présentation des comptes de l'association où sont invités les membres de la municipalité.

Delphine ZAGACKI demande si quelqu'un a finalement repris les restos du cœur. Monsieur le Maire explique que la somme allouée est à destination du siège à Wattrelos. Il déclare que Monsieur FEYS a tout fait pour trouver un repreneur. Il rappelle que le monde associatif fait aujourd'hui face à « un manque criant de bénévoles ». Marie-Jeanne TAUSSIN, bénévole active de l'association, évoque que l'ensemble des bénéficiaires ont été dirigés vers d'autres centres, « personne n'a été laissé sur le carreau ».

Corentin KACZA fait part de son étonnement quant à la disparition de l'amicale du personnel. Monsieur le Maire déclare que « Marie-Aude MASSON en était la Présidente et est aujourd'hui en retraite ». Elle a ardemment cherché elle aussi un successeur, a relancé ses collègues à plusieurs reprises, en vain ».

Procès-verbal valant compte-rendu

Séance du conseil municipal du 9 avril 2025 – Page 9 sur 12



Ville de Lewarde

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire rappelle que Nina LAHSEN, Amandine DUQUESNOY, Marie-Jeanne TAUSSIN, et Delphine ZAGACKI, exerçant des responsabilités de Présidentes d'associations ne prendront pas part au vote.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter la liste des subventions versées aux associations dans sa globalité.

Le Conseil municipal, par 12 voix pour, approuve les subventions associatives.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 11 voix pour

Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : Delphine ZAGACKI ne prend pas part au vote

Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour.

5- Octroi de garantie pour la couverture de prêt contracté par Norévie pour la réhabilitation de 28 logements individuels au Castel

Monsieur le Maire présent le présent point.

Norévie sollicite l'octroi de la garantie de notre commune afin de couvrir le remboursement du prêt CDC PAM pour la réhabilitation de 28 logements individuels au Castel. Il poursuit « cela se fait, c'est courant ».

Il rappelle que la convention a été jointe à la convocation de la présente réunion.

André LEGER se questionne « donc s'ils ne peuvent pas payer, c'est à nous de le faire », « oui » répond Monsieur le Maire. Il rappelle les différents travaux effectués par le bailleur. André LEGER se demande si les locataires sont obligés de partir pendant ceux-ci. Claude SOMBRIN lui répond que non, ils restent. Monsieur le Maire précise que ces travaux seront finis pour la fin de l'année.

Delphine ZAGACKI demande si les locataires ne sont pas trop gênés par ces travaux, ce à quoi Monsieur le Maire lui rétorque qu'il y a une bonne concertation avec les gens, qu'il n'a pas d'échos négatifs et qu'ils ont des rencontres régulières.

Delphine ZAGACKI souhaite savoir si les loyers resteront inchangés suite à ces mêmes travaux. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas prévu de hausse de leurs loyers. Emmanuelle MADOUX poursuit que les hausses de loyer sont en corrélation avec l'ILC et que cet indice augmente avec l'inflation.

Monsieur le Maire conclut que ces travaux étaient bien nécessaires dans la mesure où certains logements étaient des passoires énergétiques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet octroi de garantie pour la couverture du prêt contracté par Norévie tel que stipulé dans la convention.



Ville de Lewarde

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 14 voix pour
Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 1 voix pour
Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour.

B- Jeunesse / Affaires financières

6- Camps d'ados – Eté 2025 ; choix du prestataire et participation des familles

Monsieur le Maire passe la parole à Claude SOMBRIN pour la présentation de ce point.

Claude SOMBRIN propose aux élus de valider les tarifs des camps d'adolescents du camp d'ados été 2025. Le séjour est en direction de l'Espagne sur « la costa », avec un coût de séjour par enfant fixé à 1 290 € et un montant de la participation payé par les familles à 300 €.

Monsieur le Maire rappelle que les familles ont la possibilité de réaliser un paiement échelonné.

Delphine ZAGACKI demande si le « pass colo » peut fonctionner dans notre cas et combien de places sont réservées. Emmanuelle MADOUX explique qu'il faut que la colonie soit « assermentée » par le ministère pour que ce dispositif puisse fonctionner, et rappelle que « les bons CAF sont pris ». Monsieur le Maire répond sur le nombre d'inscription fixé à 12, « qu'on n'atteint pratiquement jamais ».

Amandine DUQUESNOY évoque l'effet « bande de copains » dans les inscriptions, « c'est plus facile de s'inscrire quand on connaît quelqu'un qui est déjà inscrit ».

Delphine ZAGACKI concède que les tarifs sont très attractifs pour les familles

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix du séjour, son tarif, et la participation demandée aux familles.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 14 voix pour
Pour la liste « *Pour Lewarde, un nouvel élan* » : 1 voix pour
Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour.

C- Informations diverses

- Repas des aînés :

Monsieur le Maire passe la parole à Nina LAHSEN qui évoque 118 personnes plus que satisfaites « avec une bonne ambiance ».

- Centre aéré :

Monsieur le Maire informe que 67 enfants sont inscrits au centre aéré d'Avril. Il concède qu'il est de plus en plus difficile de trouver des animateurs et une direction.



Ville de Lewarde

Il fait connaître qu'il est en train d'organiser le centre aéré estival, mais que celui-ci ne sera pas dirigé par la même directrice que celle du mois d'Avril.

- Consultation relative à l'éclairage public :

Une consultation citoyenne est en cours pour récolter l'avis des résidents quant au retour de l'éclairage public.

Delphine ZAGACKI souhaite savoir su l'éclairage peut être modulé sur les anciens luminaires. Monsieur le Maire lui répond par la négative.

Aucune question n'ayant été transmise par les 2 groupes d'opposition en amont de la présente réunion, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 20h02.

A Lewarde, le 11 avril 2025

Alain BRUNEEL
Maire

